

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 16/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

11/12/2024

Date d'affichage

11/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

Procuration(s) :

Mme FRANÇAIS-DUMONT Marjolaine donne pouvoir à Mme DUMONT-PLATEL Christèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme FRANÇAIS-DUMONT Marjolaine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CARRERAS Valentin

Numéro interne de l'acte : 2024-108

Objet : Location logement communal du four à chaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le logement communal de type F3, situé au four à chaux, est disponible à la location au 01/01/2025.

Il informe d'un nouveau locataire souhaite louer ce logement à compter du 01/01/2025. Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'émettre** un avis favorable à cette location à la date du 1er janvier 2025 ;
- **De déterminer** le montant du loyer à 650 € qui sera révisé automatiquement le 1er novembre de chaque année, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre ;
- **De préciser** que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 650 €, représentant un mois de loyer en principal selon la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 article 22. ; - Autorise l'établissement d'un bail avec le locataire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 071-217101500-20241216-2024108-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,
Valentin CARRERAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CARRERAS'.

